



#Tous  
AntiCovid

## Crise sanitaire : on fait le point !

Depuis le 15 décembre le confinement a été assoupli.

- Vous n'avez plus besoin d'attestation pour circuler, sauf déplacement après 20h (nouveau formulaire).
- Le couvre-feu est rétabli de 20h à 6h jusqu'au 20 janvier au moins, y compris pour la nuit de la Saint-Sylvestre, mais pas pour la nuit de Noël.
- Les déplacements entre régions sont désormais autorisés.
- Il est recommandé de limiter les regroupements familiaux à 6 personnes adultes.
- Les enfants et les ados peuvent de nouveau faire du sport dans des équipements couverts (gymnases, piscines, etc), dans le respect des protocoles sanitaires. Pour les adultes, les salles de sport restent fermées, seul le sport non collectif en extérieur est autorisé.
- Les lieux de culture (cinémas, musées, théâtres, ...) ne rouvriront pas avant le 7 janvier au plus tôt.
- Les bars et les restaurants garderont portes closes au moins jusqu'au 20 janvier.

## Histoire du sapin de Noël



Le sapin, toujours vert, est un symbole de vie : il résiste à l'hiver. Pendant l'Antiquité, on célébrait le solstice d'hiver en décorant les maisons avec des branches de sapin. C'est au VII<sup>e</sup> siècle que cet usage païen fut adopté par les chrétiens pour lesquels le sapin représentait l'arbre de vie du paradis. Le sapin était alors décoré de pommes rouges évoquant Adam et Eve. Les boules remplacent aujourd'hui les pommes. Le sapin de Noël est donc une tradition très ancienne, qui fut d'abord célébrée dans les pays germaniques protestants qui voulaient se démarquer de la crèche des catholiques. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les premiers sapins apparurent dans les cours royales. Ils étaient illuminés avec des coquilles de noix remplies d'huile, à la surface desquelles flottaient des mèches. La tradition du sapin de Noël, déjà très présente en Alsace, se généralisa en France après la guerre de 1870 qui amena un grand nombre d'Alsaciens à quitter leur région occupée par les Prussiens.

Il est temps de sortir vos plus belles décorations et d'illuminer votre sapin !



# Le Flash Infos

## La vie du village



**La mairie sera exceptionnellement fermée** les jeudis 24 et 31 décembre 2020. Pour toute demande urgente, vous pouvez envoyer un mail à la mairie [mairie@erquinghemlesec.fr](mailto:mairie@erquinghemlesec.fr)

## Rectificatif

La fermeture des cinémas étant prolongée, les places de cinéma offertes par la municipalité aux jeunes Erquinghemois de 13 à 17 ans seront disponibles en mairie à une date qui sera précisée ultérieurement.



**N'oubliez pas** le petit sondage à propos de nos moyens de communication, il est disponible dans les deux derniers Flash infos. C'est important pour bien vous accompagner au quotidien.

Vous pouvez nous communiquer vos réponses par email, par la boîte aux lettres de la mairie ou par l'intermédiaire de votre élu de quartier. Et merci à ceux qui nous ont déjà répondu !

## Bonnes fêtes de fin d'année

## Mairie

132 rue de l'église  
59320 Erquinghem Le Sec  
03.20.44.72.34  
[mairie@erquinghemlesec.fr](mailto:mairie@erquinghemlesec.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
le jeudi de 16h30 à 19h  
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :  
[www.erquinghemlesec.fr](http://www.erquinghemlesec.fr)  
la page Facebook  
l'application Panneapocket

**INFLUENZA AVIAIRE ou GRIPPE AVIAIRE**

**Plan de gestion cynégétique**

Pour permettre la réalisation du plan de gestion cynégétique « lièvres » qui n'a pas pu être mené à son terme suite aux mesures de confinement, la date de fermeture de la chasse au lièvre a été reportée au 31/12/2020.



Afin d'éviter des dégâts aux cultures, les chasseurs effectueront un passage au niveau de la Voie verte, ce dimanche 20 décembre, de 9h à 13h. Des panneaux seront posés pour attirer l'attention des promeneurs dont la libre circulation sera assurée dans le respect des règles de sécurité (pas de fusil sur la Voie verte) et dans le cadre d'un partage de l'espace bien compris des uns et des autres. Nous vous rappelons qu'il est actuellement interdit de circuler sur une partie de la Voie verte en raison des plantations qui y ont été récemment effectuées. Le chemin en contrebas est accessible aux promeneurs, cyclistes et cavaliers.

**La MEL recrute**

Vous aimez la nature et vous êtes à la recherche d'un emploi saisonnier ? Préparez votre CV. Les espaces naturels de la MEL recrutent pour des emplois de 1 à 6 mois. Des postes d'agent d'accueil, de maître-nageur, d'animateur nature, d'agent d'entretien nature et même de ... conducteur de petit train ou de pilote de bateau sont vacants. Pour postuler, rendez-vous sur le site de la MEL. <https://www.lillemetropole.fr/actualites/espaces-naturels-metropolitains-recherchent-saisonniers>



**Alerte à la grippe aviaire**

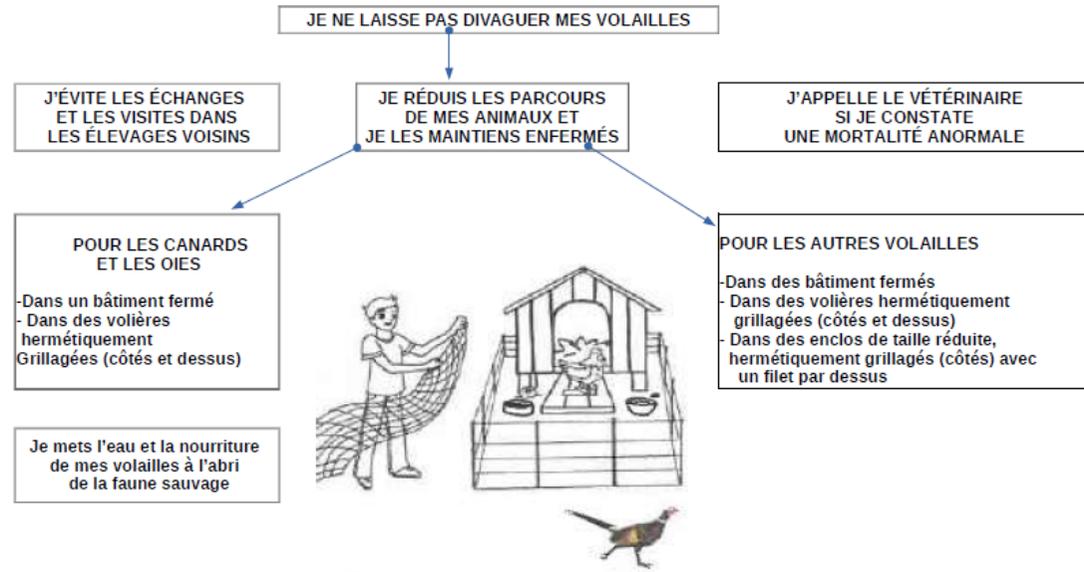
La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) nous informe du risque élevé de propagation de la grippe aviaire sur notre territoire. C'est pourquoi la vigilance de tous doit être renforcée. Si vous possédez des volailles ou des oiseaux élevés en extérieur (poules, canards, oies, paons, etc), vous devez vous déclarer auprès de la mairie. Ce recensement permet de repérer les animaux susceptibles d'être porteurs de la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

Les volatiles doivent être maintenus confinés, ou placés sous un filet de protection. Toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la DDPP. Si vous êtes concernés, lisez attentivement le document ci-dessous qui rappelle les mesures de biosécurité à mettre en œuvre :

**QU'EST-CE QUE C'EST ?** L'influenza aviaire est une maladie virale qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement ne touche pas l'homme. Il n'infecte que les volailles. Il n'y a aucun risque à consommer les produits de la volaille.

**Les canards et les oies (palmipèdes)** sont le plus souvent porteurs sans symptômes. Ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque

**Toutes les volailles :** les pintades, poules, dindes, cailles... montrent des symptômes très rapidement suite à l'infection ! **La mortalité peut être très élevée.**



**LA FAUNE SAUVAGE** en particulier les oiseaux migrateurs

Elle est fortement soupçonnée actuellement de diffuser la maladie. D'où la nécessité de confiner ou de protéger vos oiseaux d'agrément et de basse-cour en évitant tout contact avec les oiseaux sauvages pour empêcher la transmission du virus. Retirez les cadavres d'oiseaux sauvages morts et prévenez l'OFB\* ou la FDC\*.

\*OFB= l'Office Français de la Biodiversité

FDC= Fédération Départementale des Chasseurs

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger vos animaux ainsi que les élevages de volailles domestiques d'une potentielle contamination dont les conséquences pourraient être désastreuses aux plans sanitaire et économique.

Protéger vos oiseaux et volailles pour empêcher la diffusion du virus est une attitude citoyenne.